VILLE DE
MARGUERITTES

POLICE MUNICIPALE
SERVIR
MARGUERITTES

ARRÊTE MUNICIPAL N°394/2026/PM

OBJET : Occupation temporaire du domaine Public, Pose d'une banderole publicitaire pour un marché à la Ferme Beauregard, charcuterie des costières.

Le Maire de Marguerittes (Gard),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2213-1 à L2213-5 et L.2131-2 relatifs aux pouvoirs du Maire en matière de police de la circulation,
Vu les articles L.2212-1, L.2212-2 et 2214-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs du Maire,
Vu l'article R.610-5 du Code Pénal,
Vu la demande présentée par la Ferme Beauregard, Charcuterie des Costières, sis Mas Beauregard, Route de Redessan à 30320 Marguerittes sollicitant l'autorisation d'installer une banderole publicitaire pour l'organisation d'un marché sur son exploitation, Mas Beauregard, Chemin de Redessan 30320 Marguerittes le Dimanche 8 novembre 2026 de 09h00 à 18h00,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des usagers utilisant le domaine public,

ARRÊTE

Article 1 : La Ferme Beauregard, Charcuterie des Costières est autorisée à installer une banderole publicitaire pour l'organisation d'un marché sur son exploitation, Mas Beauregard, Chemin de Redessan 30320 Marguerittes le Dimanche 8 novembre 2026 de 09h00 à 18h00 sous leur autorité et dans le respect des prérogatives liées au voisinage et à l'accès des personnes à mobilités réduites. Cette autorisation est délivrée à titre personnel, précaire et révocable et ne peut en aucun cas être transférée au bénéfice d'un tiers.

Article 2 : A cette occasion, une banderole d'information est installée au Rond-Point entrée de Ville côté RD6086 (grillage vers la stèle du Général de Gaulle) du lundi 19 octobre 2026 au dimanche 08 novembre 2026. Elle est retirée au plus tard le lundi 9 novembre 2026.

Article 3 : La Ferme Beauregard, Charcuterie des Costières ne doit pas superposer sa banderole sur les banderoles déjà en place afin de laisser la visibilité à chacune d'elles.

POLICE MUNICIPALE
2 rue Georges Taillefer
30320 Marguerittes
Tél. : 04 49 29 59 79 // Mob. : 06 17 63 42 01
police.municipale@marguerittes.fr
www.marguerittes.fr

Mise en ligne le : 22/10/2026 10:40 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/83636

Article 5 : La responsabilité du pétitionnaire est substituée à celle de la commune si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident ou incident qui est la conséquence de la présente réglementation.
Article 6 : La présente autorisation est accordée pour la période citée à l'Article 2.

Article 7 : Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément à la loi par toute personne habilitée à les constater.

Article 8 : Le présent arrêté municipal peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication, devant le Tribunal administratif de Nîmes.

Article 9 : Le présent arrêté est publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Marguerittes.

Article 10 : Ampliation du présent arrêté est transmise à Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marguerittes, à Monsieur le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale de Marguerittes, à Madame La Responsable des services Techniques et à la Ferme Beauregard, Charcuterie des Costières.

Article 11 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

A Marguerittes (Gard), le vingt octobre deux mille vingt six.

Pour M. le Maire et par délégation
Mme. Anne-Claude MARTEL

MAIRIE de MARGUERITTES R.F. (Gard)

Conseillère Municipale Déléguée
à l'emploi et l'économie

POLICE MUNICIPALE
2 rue Georges Taillefer
30320 Marguerittes
Tél. : 04 49 29 59 79 // Mob. : 06 17 63 42 01
police.municipale@marguerittes.fr
www.marguerittes.fr

Mise en ligne le : 22/10/2026 10:40 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/83636